

RAPPORT SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N052 RELATIF à LA DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA CREATION D'UN TROTTOIR à LA ROUTE DES AVOUILLONS ET AU CARREFOUR DE FONTENAILLES

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission technique composée de :

Membres :

Sicuranza Dario	GDG
Betchov Heidrich Thérèse	GDG
Beutler Anna	PLR
Duella Nitya	PS-LES VERTS-POP
Wegmann Patrick	UDC ; 1 ^{er} membre et rapporteur

S'est réunie le mardi 18 décembre 2018 à 19 :00

Remerciements :

Nous remercions M. Michael Rohrer et M. Ranfiss Trujillo pour leur disponibilité et les informations transmises ainsi que pour les réponses fournies.

Préambule :

La Route des Avouillons assure la desserte d'une zone d'activités actuellement en expansion. Les récentes constructions viennent renforcer l'activité actuelle de la zone, ce qui induit un nombre de déplacements croissant. Elle présente un gabarit routier d'environ 6.00 m sur toute sa longueur, en adéquations avec sa fonction hiérarchique (route de desserte industrielle limitée à 50 km/h).

Les aménagements piétonniers existants se trouvent tous côté Jura et sont discontinus. En effet, il n'existe pas de trottoir le long des parcelles no 112 et 709. En outre, aucune traversée de cette route n'est matérialisée pour permettre aux piétons de connecter le Chemin de la Crétaux (en lien avec la gare notamment) et le Chemin de Fontenailles, alors qu'il s'agit d'un itinéraire privilégié par les mobilités douces souhaitant s'éloigner de l'Avenue du Mont-Blanc.

Le Chemin de Fontenailles offre un gabarit plus restreint et la circulation motorisée n'y est autorisée qu'aux riverains. Aucun aménagement piétonnier n'existe actuellement sur ce chemin.

Afin de répondre favorablement à ces problématiques, la Municipalité, par le biais de son service des infrastructures et de l'environnement, a initié l'étude d'aménagements permettant de pallier ces problèmes dans l'attente d'une réflexion plus globale pour cet axe, prévue lors de mise en œuvre de la collectrice ouest.

La marche est le moyen de locomotion le plus accessible et universel. Parmi les piétons, certains sont vulnérables comme les enfants, les personnes âgées ou les mal-voyants et il convient de leur porter une attention toute particulière. Pour ces types d'usagers, un réseau piéton adapté à leurs besoins est indispensable à leur autonomie. De plus, dans la volonté de promouvoir les modes de déplacements actifs et alternatifs à la voiture, la Ville de Gland se doit d'offrir des aménagements permettant de faciliter les déplacements et de les sécuriser, tout en les rendant les plus direct possible. En effet, les pétons sont particulièrement sensibles aux distances parcourues et cherchent généralement à se déplacer au plus court. Rappelons qu'un réseau piétonnier de qualité doit posséder les caractéristiques d'attractivité, de sécurité, de connectivité et d'accessibilité pour tous.

Discussion Générale concernant le projet:

Sur la base des informations fournies par Mr. Rohrer, la construction de trottoirs et la pose d'éclairage sur les parcelles n°709 et n°112, apparaissent comme une nécessité pour garantir la sécurité des piétons qui empruntent la route des Avouillons et le chemin des Fontenailles. La zone en question étant en pleine expansion, avec notamment la venue d'entreprises telles que *Safe Host*, il est à prévoir que la circulation dans ce secteur augmentera dans les années à suivre. Cet aménagement représente donc une occasion pour la Commune de promouvoir la mobilité douce et d'anticiper un besoin qui va survenir avec le développement de cette zone.

Vœu :

Alors même que l'aménagement de ces parcelles répond à un problème de sécurité, la Commission regrette que le projet de la municipalité ne se soit pas appuyé sur des données et des statistiques pour évaluer la fréquentation piétonne de ce tronçon. En effet il aurait été intéressant de connaître le nombre d'employés d'entreprises dans le secteur qui empruntent ce chemin à pied afin de pouvoir chiffrer le besoin.

Conclusion :

Considérant ce qui précède, la commission technique, à la majorité de ces membres, recommande au conseil communal d'accepter ce préavis, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 52 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route des Avouillons et au carrefour de Fontenailles ;
- Ouï - le rapport de la commission des finances ;
- Ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- Décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 525'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 525'000.-.

Patrick Wegmann 1^{er} Membre et rapporteur

Dario Sicuranza

Thérèse Betchov Heidrich

Anna Beutler

Nitiya Duella

Gland, le 23 janvier 2019